

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-9 du 13 janvier 1973

chargeant le Ministre des Affaires Etrangères de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,

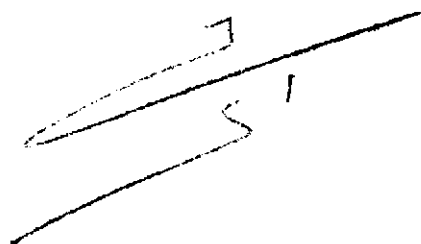
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 9 janvier 1973, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 janvier 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-CNI 3
IGF-Gde Chanc. 2 - DEP-DGAJI-Dtion Stat. 6 - JORD 1.